

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016 A 20H30**

PRESENTS :

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M LABURTHE / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / MME SEMPERE / M FALTRAUER / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / M LAMORT

EXCUSES :

M TOUYAROU / M BLAYA / M FAGET / MME LABAT / MME ROLANDO / M BORDENAVE

ONT DONNE PROCURATION :

M TOUYAROU / M BLAYA / M FAGET / MME LABAT / MME ROLANDO

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 7 novembre 2016 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription d'une question supplémentaire que vous avez eue par mail et d'autre autre question supplémentaire présentée le soir de la séance.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, l'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR:

1. CONTROLES ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX
2. RESSOURCES HUMAINES TRANSFORMATIONS EMPLOI / MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE :
 - a. M Blaya
 - b. Melle Devaud
3. OUVERTURE COMMERCES LE DIMANCHE MATIN
4. PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION APRES ENQUETE PUBLIQUE
5. MODIFICATION STATUTS CCGA
6. RECHERCHE MEDECINS – CONVENTION AVEC APPEL MEDICAL SEARCH
7. TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SOCIALE – INFORMATIONS
8. CHARTE ESPRIT SUD 32
9. SOUTIEN POLYCLINIQUE LES CHENES
10. CONVENTION D'OBJECTIFS OFFICE DE TOURISME
11. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
12. CONTRAT MAINTENANCE ECOSPHERES TECHNOLOGIES – TOILETTES SANIVERTE LAC DE POUY

QUESTIONS DIVERSES

1. CONTROLES ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre des contrôles obligatoires des installations électriques des bâtiments communaux, il s'avère que les locaux boulevard St-Blancat loués au PETR du Pays d'Armagnac n'étaient pas contrôlés périodiquement comme le prévoit la législation en matière de sécurité incendie.

D'autre part, après la réception des travaux de l'ilot Raphaël, ce même contrôle périodique doit être mis en place.

Vous avez eu copie de la proposition faite par la SOCOTEC pour ces deux nouveaux sites (570€ HT).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. RESSOURCES HUMAINES TRANSFORMATIONS EMPLOI / MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE :

a. M Blaya :

Monsieur DULHOSTE adjoint technique principal 1^{ère} classe a été muté au S.A.T début 2016. Afin de pourvoir à son remplacement un recrutement a été effectué et la candidature de Monsieur Kévin BLAYA a été retenue.

Pour pouvoir nommer Monsieur BLAYA stagiaire il est nécessaire de transformer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe occupé précédemment par Monsieur DULHOSTE en emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe et ce à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b. Melle Devaud

Mademoiselle DEVAUD responsable de la médiathèque a été reçue au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Afin de pouvoir la nommer sur ce grade, il s'avère nécessaire de transformer son poste actuel d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe en emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette modification de grade entraîne une modification du régime indemnitaire attaché à ces fonctions. Un nouvel arrêté devra être pris.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. OUVERTURE COMMERCES LE DIMANCHE

La loi Macron du 6 août 2015 a modifié la plupart des dérogations au principe du repos dominical notamment la dérogation dite "des dimanches du Maire".

Le Maire a désormais le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés pour 12 dimanches au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail (branche par branche). L'application de cette dérogation est soumise à des obligations légales nouvelles comme la date limite de prise de l'arrêté (avant le 31 décembre 2016 pour l'année 2017), les consultations obligatoires préalables (organisations syndicales et EPCI) et la protection des salariés.

Vous avez eu copie des grands principes de cette dérogation.

Sur EAUZE, après consultation, les dimanches concernés en 2017 sont :

- 12 mars
- 24 décembre
- 31 décembre

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ Une question quant à la date du 12 mars : c'est une date demandée par le magasin LIDL mais sans précisions du motif.

4. PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée entre le 26 septembre 2016 et le 27 octobre 2016.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport préliminaire le 2 novembre 2016. La commune a répondu le 10 novembre 2016.

Le rapport définitif et le dossier complet remis le 27 novembre 2016 peuvent être consultés au bureau de l'urbanisme.

Vous avez eu copie du le projet de délibération approuvant le PLU et du projet de délibération instaurant le droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention MME GARCIA.

5. MODIFICATION STATUTS CCGA

Par courrier en date du 25/11/2016 reçu le 28/11/2016 (messagerie), le Président de la CCGA a notifié sa délibération en date du 24/11/2016 décidant de la modification des statuts de la CCGA pour tenir compte des changements engendrés par la Loi NOTRE.

Les modifications portent sur des compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace : SCOT et surtout PLU (sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent entre le 26/12/2016 et le 27/03/2017)
- Le développement économique et notamment les zones d'activités qui passent en compétences communautaires
- Le tourisme par la création d'un office de tourisme communautaire
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés : cette compétence étant précédemment une compétence optionnelle

Vous avez eu copie projet de statuts transmis par la CCGA dans lesquels la compétence PLU est "sous réserve" car inscrite avant que les communes aient pu se prononcer (entre le 26/12/2016 et le 27/03/2017), ainsi que du projet de délibération proposé par la CCGA et celui proposé par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ Après discussions, Monsieur le Maire propose de voter contre ce projet de statuts.
Le résultat du vote est :
- 20 contre
 - 1 abstention
 - 5 pour

Le conseil émet un avis défavorable à la majorité.

6. RECHERCHE MEDECINS – CONVENTION AVEC APPEL MEDICAL SEARCH

Dans le cadre du problème de démographie médicale auquel est confrontée la commune, plusieurs pistes ont été examinées avec :

- ⇒ Une étude de faisabilité sur la création d'une maison médicale, projet pour lequel le Conseil Municipal s'est prononcé et a chargé Monsieur le Maire de solliciter une aide au titre de la DETR
- ⇒ Une campagne de communication comprenant :
- 1 annonce sur le site internet de la commune
 - 1 annonce sur le site internet de l'association des internes en médecine générale
 - des annonces auprès des sites intranet d'étudiants en médecine
 - 1 offre de partenariat avec Appel Medical Search pour une mission d'approche directe d'un médecin généraliste.

Le contrat sur un an (dont vous avez eu copie) prévoit une rémunération de 15 000 € HT pour le recrutement d'un médecin généraliste.

C'est sur ce dernier point que le Conseil Municipal doit émettre un avis pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une réponse à l'annonce de la commune par un médecin roumain exerçant depuis deux ans dans le Morbihan. Monsieur le Maire prendra des renseignements auprès de l'ordre des médecins du Morbihan avant de rappeler ce postulant.

7. TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE - INFORMATIONS

Dans sa séance du 27 septembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire et a émis un avis favorable à la définition (sur les deux présentées par l'ARS) proposant 13 territoires.

Vous avez eu copie du courrier et de l'arrêté de l'ARS validant ces 13 territoires.

8. CHARTE ESPRIT SUD 32

L'association ESPRIT SUD 32 défend les traditions du Gers, de la Gascogne, de l'Aquitaine et de l'Occitanie : chasses, pêches, taumachies, arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie, etc...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la charte dont vous avez eu copie et de verser le montant de l'adhésion, soit 60 €, à l'association.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Vous avez eu copie de l'invitation au grand rassemblement pour faire vivre l'Esprit Sud à Auch du 10 décembre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. SOUTIEN POLYCLINIQUE LES CHENES

Le Docteur TOULET Président de la commission médicale d'établissement de la polyclinique des Chênes alerte les élus du territoire quant à la menace de suppression de services envisagée par l'hôpital Layné et l'Agence Régionale de Santé, à la polyclinique :

- Suppression de la chirurgie lourde et programmée
- Disparition du service des urgences remplacé par le SMUR

La polyclinique d'Aire est un des deux pôles urgence de proximité pour notre territoire, sa disparition entraînerait une aggravation du "désert médical".

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'action du Docteur TOULET auprès du directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. CONVENTION D'OBJECTIFS OFFICE DE TOURISME

Conformément à la Loi N° 92-1341 du 23/12/1992 portant répartition de compétences dans le domaine du tourisme, la commune d'ÉAUZE a confié les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'Office de Tourisme d'ÉAUZE. Pour ce faire deux conventions entre l'Office de Tourisme et la Mairie ont été signées.

De plus la commune a confié à l'Office de Tourisme la mission de gestion des gîtes St-Jacques ainsi que la gestion du cinéma (jusqu'en juin 2016), des chemins de randonnées et d'une aire de service camping-cars.

Cette délégation, qui doit permettre la mise en œuvre d'une démarche touristique toujours plus compétitive, professionnelle et développée, a été traduite dans deux documents : une convention cadre établie en 2013 pour 3 ans et une convention d'objectifs annuelle.

Vous trouverez ci-joint copie du projet de convention d'objectifs 2016 qui reprend l'essentiel des termes des précédentes conventions (2013 – 2014) et intégralement ceux de 2015.

En 2015, un des objectifs était la préparation à l'obligation qui se dessinait de créer un office de tourisme communautaire à minima au sein de la CCGA, peut-être sur un territoire plus large de Pays.

Les divers rebondissements dans la création d'un office de tourisme communautaire ont fait que la convention d'objectifs 2016 (reprenant les mêmes objectifs que ceux de 2015) n'a pas été signée. Cependant, pour que le transfert à l'office de tourisme communautaire soit effectué sur des bases claires, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2016 identique à celle de 2015 sauf pour la gestion du cinéma reprise par la mairie depuis juin 2016.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Ce nouveau régime indemnitaire doit se substituer au régime indemnitaire existant.

Pour l'Etat, l'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2017. Pour les collectivités territoriales, tous les textes n'étant pas parus, il paraît difficile de basculer à la même date.

Il est préférable pour permettre une mise en place cohérente pour tous les services de laisser un temps raisonnable après la parution de l'intégralité des textes (entre 6 mois et 1 an).

Cependant, certains textes servant de base à des indemnités en vigueur dans les services communaux étant abrogés, le Conseil Municipal doit émettre un avis pour attendre la parution de tous les textes et décrets d'application définissant le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer dans ce sens en précisant qu'à titre transitoire, les anciennes primes sont maintenues y compris IFRSTS, PFR et prime trimestrielle.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12.CONTRAT MAINTENANCE ECOSPHERES TECHNOLOGIES – TOILETTES SANIVERTE LAC DE POUY

Le contrat d'entretien/garantie pour les WC installés au lac de Pouy arrive à échéance fin 2016.

La Société Ecosphères Technologies propose une convention triennale de maintenance pour 2017/2018/2019 au prix de 580 € HT en 2017, 590 € HT en 2018 et 600 € HT en 2019.

Ci-joint copie du projet de convention.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur le Maire annonce l'installation du Conseil Municipal des Jeunes le 16 décembre à 18H : 12 filles et 9 garçons du CM1 à la 5^{ème}.
- ⇒ M LAMORT demande un point sur le camping :
- ⇒ Monsieur le Maire a reçu Monsieur BARKATE et lui a notifié la fin de la convention. Il rend compte de sa rencontre avec la CCI, le CAUE et le CDTL pour évoquer l'avenir du site : leur conseil est de faire établir une étude de faisabilité sur l'ensemble du site (camping, piscine, restaurant).
- ⇒ MME CARDONA interroge sur les missions jusque-là assumées par l'office de tourisme et notamment les gîtes :
- ⇒ MME LABARRERE répond que rien n'est défini au niveau CCGA et qu'en principe pendant 6 mois la gestion continuera à être assurée par l'office de tourisme. Pour la salle F. Soulès la gestion est revenue dans le giron de la mairie.
- ⇒ Monsieur le Maire fait part de la visite du Maire d'Ampuero qui a été ravi de son séjour et souhaite redynamiser le jumelage.
- ⇒ M KUBIAK demande si la commune a été contactée par le Tour de France qui doit passer à proximité au cours de l'étape entre Eymet et Pau.

- ⇒ Non, pas de contact avec la société du Tour de France. Monsieur DUFRECHE sera interrogé.
Cependant il faut savoir que le coût même d'un passage du Tour représente une somme conséquente pour la ville.
- ⇒ MME LABARRERE informe de l'ouverture de la patinoire samedi 17 décembre.
- ⇒ Monsieur le Maire annonce les vœux à la population le 6 janvier et souhaite de bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 22H10.